

Ecole publique « Arc-en-ciel »

INSCRIPTION

L'obligation scolaire concerne tous les enfants dès 6 ans. Les enfants peuvent être accueillis en maternelle dès leurs 2 ans.

Doivent s'inscrire :

- les enfants entrant à l'école pour la première fois.
- les enfants qui changent d'école.

Pour le passage de la maternelle à l'élémentaire, et plus généralement pour le passage en classe supérieure, aucune inscription n'est nécessaire. Les parents doivent simplement confirmer ce passage auprès de la directrice de l'école.

Les démarches

Tout d'abord, les parents peuvent se renseigner auprès de la directrice de l'école au numéro suivant :

05 65 72 75 77

ou par mail

ecole.E-ST-Christophe-12@ac-toulouse.fr

Ensuite, les parents se présentent à la mairie pour une inscription.

Pièces à fournir :

- le livret de famille (parents et enfants);
- le carnet de santé de l'enfant (vaccinations);
- le formulaire d'inscription (qui peut directement être téléchargé, renseigné et déposé à la mairie avec les autres pièces).
- en cas de changement d'école, le certificat de radiation de l'établissement précédent.

* * * * *